

OFFICE POLYNESIEN
DE L'HABITAT

POLYNESIE FRANCAISE

**Règlement de l'Appel Public à Candidatures
(R.A.P.C.)**

OBJET DE L'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES :

**RECENSEMENT DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (Structure, VRD, Electricité)
POUR LA REALISATION D'OPERATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX EN HABITAT
GROUPE SUR L'ILE DE TAHITI ET SES ILES- Programmes 2015**

Date d'envoi à la publication : 16 Janvier 2015

Date limite de remise des offres le :20 Février 2015 avant 11 heures

REGLEMENT DE L'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES

1 OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Les stipulations du présent règlement de l'appel public à candidatures, concernent des prestations relatives au dimensionnement de la structure des bâtiments à réaliser, à la réalisation d'études et de suivi de travaux relatif à l'exécution des voiries et réseaux divers et pour le dimensionnement des réseaux d'adduction électrique et téléphonique internes aux bâtiments dans le cadre de l'exécution de missions complètes de maîtrise d'œuvre relatives à la réalisation d'opérations de construction de logements sociaux en habitat groupé dans le cadre de la programmation 2015 de l'OPH.

Les bureaux d'études qui seront retenus dans le cadre du présent recensement seront amenés à travailler en équipe (en co traitance ou sous traitance) avec un architecte (mandataire) et d'autres bureaux d'études spécialisés.

Les opérations à étudier et à conduire ne généreront pas individuellement de montant d'honoraires (calculé selon le décret 73 du 28/02/73) supérieur au deuxième seuil, en référence à l'article 36 du code des marchés publics applicable en Polynésie Française.

L'appel à candidatures a pour objet de recenser les personnes physiques ou morales capables de réaliser le type de mission considéré.

2 COMPETENCE DES CANDIDATS

Les candidats devront obligatoirement présenter des compétences en :

- voirie et réseaux divers et/ou
- structure et/ou
- électricité, fluides

3 PRÉSENTATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

A - Les candidats remettront l'ensemble des documents définis par l'arrêté n° 1885/CM du 27 décembre 2007 :

- Les certifications par l'Administration fiscale (Service des Contributions pour la TVA et Trésor Public pour les impôts directs territoriaux) attestant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt (situation à jour pour l'année précédente et soldée pour les autres années) ;

Les attestations fiscales ainsi délivrées sont valables pour toute l'année visée. Les candidats qui soumissionnent à plusieurs marchés conservent les originaux et sont autorisés à produire des photocopies certifiées conformes.

- un certificat attestant que le candidat est à jour de ses cotisations auprès de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS). La date de validité de ce certificat ne devra pas être antérieure à un (1) mois de la date de remise des offres.

- La déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle (article 9 du CMP.PF, attestation en PJ),

Dans le cas où les pièces visées au paragraphe A n'auraient pas été produites par un candidat, son dossier serait malgré tout ouvert et analysé à condition de produire ces mêmes justificatifs dans un délai de cinq (5) jours après la date d'ouverture des dossiers. A défaut de production des documents requis, le candidat verra son dossier définitivement écarté.

B - Les attestations d'assurance « responsabilité civile professionnelle »

C - Le dossier de présentation des qualifications, compétences, références et capacités (moyens matériel et humain) des candidats (les diplômes des candidats seront impérativement fournis), le plan de charge pour l'année 2015 et le chiffre d'affaire des trois derniers exercices.

D – Une lettre de motivation

4 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

Les dossiers de candidature seront remis sous enveloppe fermée, portant la mention :

« Appel à candidatures de Bureaux d'Etudes Techniques dans le cadre de la réalisation d'opérations de construction de logements sociaux en habitat groupé dans le cadre de la programmation 2015 de l'OPH »

NOTE IMPORTANTE

Ces dossiers devront être remis contre récépissé au Bureau des Marchés – immeuble OPH rue Afarerii à Pirae au RDC de l'annexe, tel 40 54 28 65, avant la date indiquée dans la page de garde du présent RAPC, ou envoyés par la poste à l'adresse suivante : Madame la Directrice Générale par intérim de l'OPH, B.P.1705 - 98713 PAPEETE – TAHITI par pli recommandé avec avis de réception postal. Les dossiers devront parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires, les candidats peuvent contacter M. Teva CATHALA au 40 54 28 66 teva.cathala@oph.pf

La Directrice Générale par intérim de l' O.P.H.,
Catherine CARLOTTI

